



## Catégories d'âge des Championnats nationaux 2023

Volleyball Canada reconnaît les catégories d'âge suivant pour les compétitions au cours de la saison 2022-2023.

	18ans*	17ans	16ans	15ans	14ans
Septembre	2004	2005	2006	2007	2008
Octobre	2004	2005	2006	2007	2008
Novembre	2004	2005	2006	2007	2008
Décembre	2004	2005	2006	2007	2008
Janvier	2005	2006	2007	2008	2009
Février	2005	2006	2007	2008	2009
Mars	2005	2006	2007	2008	2009
Avril	2005	2006	2007	2008	2009
Mai	2005	2006	2007	2008	2009
Juin	2005	2006	2007	2008	2009
Juillet	2005	2006	2007	2008	2009
Août	2005	2006	2007	2008	2009
Septembre	2005	2006	2007	2008	2009
Octobre	2005	2006	2007	2008	2009
Novembre	2005	2006	2007	2008	2009
Décembre	2005	2006	2007	2008	2009

### \*Pour les championnats nationaux de club 2023, catégorie d'âge 18ans SEULEMENT :

La formation d'une équipe pour la catégorie 18ans peut comprendre deux athlètes nés du 1er janvier au 31 août 2004, tout en respectant la restriction suivante :

- Les athlètes n'ont PAS la permission de faire partie d'un programme de volleyball d'U SPORTS, de l'ACSC ou d'autres programmes postsecondaires au cours de la saison actuelle (Septembre 2022 à mai 2023).
- **Définition de post-secondaire :** Une partie d'un programme de volleyball postsecondaire est défini en totalité ou en partie par des membres de l'équipe de l'établissement postsecondaire qu'ils fréquentent, à partir d'octobre 2022. Les athlètes sont autorisés à faire des essais/entraînements avec une équipe postsecondaire en septembre 2022. Cela comprend tout athlète, peu importe leur admissibilité postsecondaire, notamment ceux que l'on qualifie communément de « *red-shirts* ». Cela ne comprend pas les programmes intra-muraux ou les programmes de club au sein d'un établissement postsecondaire. Si un athlète fréquente un établissement postsecondaire, la vérification sera confirmée par l'entraîneur(e)-chef du programme. Le CEGEP n'est pas inclus dans la définition du programme postsecondaire.
- Les athlètes appartenant à la catégorie d'âge appropriée ci-dessus (fenêtre de 16 mois) ne sont pas restreints.

### Exemptions

L'entraîneur(E)-chef/gestionnaire d'équipe peut [demander une exemption](#) afin de permettre à un(e) athlète né(e) avant la fenêtre de 16 mois de jouer avec ce groupe d'âge spécifique. Les exemptions peuvent être considérées dans des circonstances extraordinaires et les demandes initiales doivent passer par l'APT avant d'être soumises à Volleyball Canada. Il y a des frais de 50 \$ pour toutes les demandes d'exemption d'âge fournies au moment de la soumission de l'exemption.

### Principes directeurs

Les recherches sur le développement à long terme démontrent les failles de placer des athlètes en fonction de leur année de naissance pour la participation dans un sport. En bref, les grands écarts physiques pouvant se produire entre les jeunes nés la même année créent d'importants désavantages pour les athlètes masculins se développant plus tard et à un moindre degré, pour les filles qui se développant de manière précoce. Par conséquent, la fenêtre de 16 mois au sein d'une division compétitive offre aux athlètes une plus grande flexibilité de choix de niveau qui répond à leurs besoins. Il y a des athlètes nés de septembre à décembre qui bénéficient de choisir une division plus jeune, tandis que d'autres athlètes évoluant à un niveau avancé bénéficient du défi de jouer dans une catégorie d'âge plus élevée.



Les athlètes, les parents et les entraîneurs devraient considérer les avantages à court et à long terme de jouer dans une catégorie d'âge inférieure et supérieure. Volleyball Canada recommande que si le fait d'évoluer dans une catégorie supérieure offre le défi nécessaire conduisant à une progression et qu'il n'existe aucun inconvénient social/émotionnel au sein de la catégorie plus âgée, les athlètes devraient alors pouvoir jouer dans une catégorie supérieure. Il convient de noter que chaque club peut avoir sa propre politique à ce sujet.